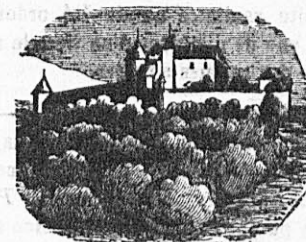




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : L'ÉCHO LITTÉRAIRE

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE B.-R. : BULLE, arr. 9^h 17 (dim. j. f. 9^h 01) 3^h 00 8^h 07. BULLE, dép. 5^h 00 (5^h 45) 1^h 40 6^h 20

ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—
 . . . 6 mois » 2 50
 Étranger . . 1 an » 9 50
 . . . 6 mois » 5 50
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

ANNONCES

District de la Gruyère : une seule insertion, 17 c.; annonces répétées, 14 c. Canton et Suisse, 17 cent. Étranger, 20 cts. la ligne ou son espace. Annonces mortuaires, 20 c. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Étranger, 40 cent. la ligne. S'adresser à Publicitas, S.A. suisse de publicité. (Cercle catholique, 1er étage)

Au Grand Conseil.

La revision constitutionnelle.

Dans la session de décembre, le Grand Conseil avait voté l'entrée en matière sur la revision constitutionnelle dans le sens de l'extension des droits populaires. Il est fort regrettable que la discussion n'ait pas suivi immédiatement le magistrat exposé qu'a fait de la question l'éminent juriste qu'est M. Robert Weck. Dans la session qui s'est ouverte lundi après midi, on s'est aperçu que la largeur de vues manifestée en décembre a fait place, chez certains députés, à plus d'étroitesse d'idées, à une conception moins favorable de la démocratie. Il semble que, d'un mois à l'autre, les électeurs soient devenus incapables de remplir leurs devoirs de citoyens. La prudence recommandée par M. Masy à l'assemblée des délégués conservateurs doit être, pour quelques-uns, de la pu-illanimité, et la crainte de verser dans la démagogie les incite à écarter les règles de la démocratie la plus élémentaire. Ceci dit, passons aux débats.

Droit d'initiative et referendum

M. Robert Weck rappelle que la commission s'est ralliée au référendum financier et à l'initiative législative. Il rédit brièvement les motifs qui ont engagé la commission à cette décision.

Mais M. le baron Montenach, camérier secret du Saint-Siège, n'entend pas suivre la commission dans cette voie démocratique dont le peuple des factions pourrait faire un très mauvais usage. N'osant pas heurter de front l'opinion presque unanime du Grand Conseil, il se contente de proposer que le chiffre de signatures requises, fixé par la commission à 4000, soit élevé à 6000.

M. Bartsch soutient le point de vue de la motion libérale, tendant à fixer le chiffre de 3000 signatures. MM. Gultknecht, par gain de paix, demandent que le Grand Conseil se rallie au point de vue de la commission, et cette proposition est soutenue par M. Paul Morard.

À la votation, la proposition Bartsch, mise en opposition avec celle de la commission, est rejetée par toutes les voix contre 4. La proposition Montenach l'emporte en suite sur celle de la commission par 30 voix contre 25.

La question du referendum finan-

cier est ensuite exposée par M. Paul Morard, qui avait appuyé la proposition de la commission. (Maintenant que la caisse de l'Etat va regorger de l'argent des contribuables, il n'est probablement plus nécessaire que le peuple soit consulté sur les grandes dépenses. On veut sans doute pouvoir dépenser sans compter). M. Morard, revenant sur sa première opinion au sein de la commission, propose d'écarter le referendum financier, proposition qui est soutenue par MM. Romain Chatton, Delatena et Perrier.

MM. Glasson, Bartsch et Gultknecht, par contre, soutiennent énergiquement le maintien du referendum financier, estimant que, pour les grosses dépenses, le peuple mérite la confiance d'être consulté.

La proposition Morard est ensuite votée par 29 voix contre 16.

Est renvoyée à une commission de sept membres la demande de naturalisation fribourgeoise présentée par M. Cailler, conseiller national.

Dans la séance de mardi, les députés sont un plus nombreux que la veille. On en compte quatre vingt.

La question de la nomination du Conseil d'Etat par le peuple est renvoyée après la discussion des articles qui concernent la représentation proportionnelle.

La nomination des députés au Grand Conseil aura lieu sur la base d'un député pour 1200 âmes. Cette disposition est votée par 35 voix. La proposition de la commission (1500 âmes) obtient 26 voix, 3 voix vont à celle de M. Glasson (2000). L'idée de M. Delatena de donner au Grand Conseil un effectif constant de 100 députés obtient 1 voix.

Le principe de la représentation proportionnelle est voté par toutes les voix contre une.

Les dispositions relatives aux incompatibilités et que nous avons exposées en leur temps sont admises à l'unanimité.

Election du Conseil d'Etat par le peuple.

Après un exposé de M. Robert Weck, M. Delatena se dit opposé à l'élection du Conseil d'Etat par le peuple, prétendant que les droits populaires et la démocratie sont souvent de vains mots. (En effet, chez certains députés peut-être. Réd.)

M. Glasson voudrait que le Conseil

d'Etat soit nommé suivant le système proportionnel; il fait remarquer que la majorité s'est montrée fort parcimonieuse de ses faveurs depuis quelque temps.

M. Zimmermann, fort applaudi, s'élève contre l'assertion de M. Delatena relativement à la démocratie et les droits populaires.

M. Bartsch appuie M. Glasson et ne comprend pas que certains députés éprouvent de la répugnance à se dépouiller en faveur du peuple de leur prérogative de choisir les membres du corps exécutif.

M. de Reynold n'est pas partisan du progrès; il estime que l'on sait ce que l'on a, mais que l'on ignore ce que l'on obtiendrait en changeant les dispositions actuelles.

M. de Montenach s'oppose vigoureusement à l'élection directe. Il estime que le Grand Conseil sait voir les choses de plus haut. (Du haut des millions, sans doute. Réd.) Il ajoute que le Grand Conseil s'inspire de la raison d'Etat et qu'il n'a en vue que la concorde et le bien général. (Pour avoir la concorde, il n'y a rien de tel que d'introduire le système proportionnel dans la nomination du Conseil d'Etat. Réd.) M. le baron de Montenach craint un péril pour le parti conservateur. (Ce n'est donc pas l'intérêt général qui est défendu par M. le baron, mais l'intérêt d'un parti, d'une fraction).

En dépit de cette énergique intervention, le principe de l'élection du Conseil d'Etat par le peuple est adopté par 45 voix contre 28.

La proposition de M. Glasson (élection proportionnelle) est repoussée à une majorité évidente contre 11 voix.

NOUVELLES SUISSES

La session des Chambres fédérales.

Le Conseil fédéral vient d'adresser aux Chambres l'ordre du jour de la session qui s'ouvrira lundi prochain. On y voit figurer une série d'objets importants : assurance-vieillesse, revision de la loi sur la Banque nationale, projet sur les naturalisations et rapport sur les traités internationaux d'arbitrage. Mais ces affaires devront être ajournées, les études n'étant pas au point.

Le Conseil national commencera par discuter l'arrêté sur l'impôt de guerre qui figure à l'ordre du jour de sa pre-

mière séance. Il devra en outre voter les budgets du département politique et discuter la revision du régime des alcools, l'arrêté augmentant les taxes téléphoniques et télégraphiques, l'arrêté interdisant la fonte des monnaies et l'arrêté qui autorise les sociétés anonymes à ne porter dans leurs bilans qu'une part de la perte subie du fait du change, la question de la solde, etc.

Le Conseil des Etats aura à finir la discussion du budget, puis s'occupera de la question de l'éligibilité des fonctionnaires.

Les droits sur le tabac. — Le Conseil fédéral a décidé, en se basant sur ses pleins pouvoirs, d'augmenter les tarifs douaniers pour les tabacs et les produits de tabacs. L'arrêté fédéral sera remplacé plus tard par une décision des Chambres fédérales sur l'augmentation générale des tarifs douaniers. En se basant sur les importations de 1919, l'augmentation des tarifs douaniers sur les tabacs produira sans doute quelques millions. On parle de six. Mais comme, en ce moment, les puissances centrales reçoivent leurs tabacs directement des pays exportateurs, les importations de la Suisse seront un peu inférieures en 1920 et le produit des douanes baissera.

Les droits passent de 25 fr. à 75 fr. le quintal quant aux tabacs bruts, de 200 fr. à 1200 fr. sur les cigarettes, et de 200 fr. à 800 fr. sur les cigares.

Ote-toi de là... — On annonce que le Dr. Brand, de Melchnau, socialiste, a donné sa démission de conseiller national. Il se retire évidemment pour permettre à son compère Robert Grimm, resté en minorité le 26 octobre, de prendre sa place. C'est égal : Grimm, le grand chef, n'entrant au Conseil national qu'au moyen d'un truc de ce genre, on ne l'eût pas cru il y a un an.

Ben voyage ! — On écrit de Berns à la Revue :

Le département fédéral de justice et police a invité l'agitateur socialiste et multimillionnaire Parvus-Helphand à quitter le territoire suisse d'ici au 28 janvier, à défaut de quoi il serait immédiatement expulsé.

Recrutement. — 25.000 recrues ont été reconnues propres au service en 1919. C'est plus que ne le permettent les ressources budgétaires. La « Thurgauer Zeitung » dit qu'une seconde

Kathreiner est
 es centaines de

ge de
 tonnes.

e chevaux.

urant, aux écuries
 un convoi de bonnes

Echange.

ÉVY.

nt.

Bulle.

is tôt,

erne

endances.

M. Alfred Reichlen,
 ou à la Direction à

ment affectés à un autre

gros, à vendre un

ro-Fiat

l'état de neuf et en
 a service que depuis

e conserves,
 at 143, Berne.

NEBRES

pays.

RITH
 VE

Téléphone 3.69

du Lycée.

RONNES

rés modérés.

néraires.

de.

sa cristain

draps S. A.

le

du pays.

et manteaux.

S

ns bas prix.

à 3 fr.

inquina.

queurs.

, Bulle.



énérale,

out pour les

NTES.

Rime, succ.

rmacies.

Maison Suisse.

visite sanitaire aurait été ordonnée, en vue de diminuer d'un tiers le nombre des recrues admises.

La neutralité de la Suisse. — En ce qui concerne le maintien de la neutralité de la Suisse, la Conférence des ambassadeurs, dit l'*Echo de Paris*, n'a pu que maintenir la décision antérieure du Conseil suprême sur la Société des Nations qui sera juge des réserves formulées par la Suisse.

Le Conseil fédéral, qui considère les questions touchant à la neutralité de la Suisse comme des questions vitales, continue à y vouer l'attention la plus vigilante et prendra des dispositions pour que les raisons de la Suisse soient de nouveau expliquées et soutenues d'une manière efficace devant le Conseil de la Société des Nations.

Un rapport de Platten. — Les *Basler Nachrichten* publient un extrait d'un rapport fait par Platten à la première conférence de la III^{me} Internationale à Moscou. Ce rapport traite de la situation en Suisse. Après avoir parlé de l'échec de novembre 1918, Platten relève le fait que les délégués bolchévistes ne se sont pas laissés décourager et qu'ils poursuivent leur propagande, tendant à démontrer aux travailleurs que la dictature du prolétariat ne peut s'établir que par la révolution à main armée!

Le journal bâlois remarque que ce rapport ouvrira sans doute les yeux aux égarés de novembre 1918, victimes de meneurs qui vont prendre leur mot d'ordre à Moscou.

Argovie. — Nos juges Suisses allemands. — On écrit de Zurich au *Démocrate* de Delémont :

Les « *Republikanische Bätter* » publient un article qui prouve encore une fois la mentalité de la plupart de nos Suisses allemands qui, hélas! sont plus germanophiles que jamais. Voici de quoi il s'agit :

La petite ville argovienne de Lenzbourg possède un directeur de musique de nationalité allemande, qui fut trois ans et demi à la guerre et qui, pendant ce temps, retirait tout de même la moitié de son traitement, mais qui, à son retour, ne sut exprimer sa reconnaissance qu'en traitant ses élèves de « vaches suisses » (*Schweizerkühe*). L'artiste peintre Werner Büchly ne l'entendit pas de cette oreille et attaqua ce noble sire par la voie de la presse. Naturellement, ce dernier fit rapport à la police, respectivement aux juges. L'affaire passa donc en justice et le jugement suivant fut prononcé : Il est reconnu par des témoins que Monsieur le Directeur se servait souvent de l'expression « vaches suisses » à l'adresse de ses élèves, mais il faut admettre sa parfaite loyauté comme circonstances atténuantes. Quant à Büchly, c'est probablement par jalousie qu'il a attaqué le maître de musique, l'étranger étant mieux payé que lui, Suisse. Ce sentiment vulgaire mérite bien une punition. Et, en effet, Büchly fut condamné à 30 fr. d'amende et aux frais.

En fait en justice, l'impertinence étrangère passe avant l'esprit suisse.

Sommes-nous vraiment en Suisse ou bien au sein de la douce Germanie?

St-Gall. — Un assassinat. — Mardi à midi, on a trouvé assassiné dans sa maison, à Alberschken, M. Konrad Lenz, célibataire, âgé de 81 ans, et possesseur d'une très grande fortune.

A L'ÉTRANGER

Turquie.

Un héros.

On mande de Constantinople :

Le 22 de ce mois, commença devant la Cour martiale de Stamboul le procès du général Monstapha pacha, ex-membre de la même Cour, et dont le gouvernement actuel, obéissant à toutes les injonctions des Jeunes Turcs et de Monstapha Kemal, veut se venger, par ce que, au premier procès des massacreurs d'Arménie, il avait voulu prendre son rôle au sérieux.

Le prévenu, qui est accusé d'avoir accordé une interview politique à un journal arménien, dit notamment pour sa défense :

« Ce sont les pachas jeunes turcs qui, pour satisfaire leurs ambitions personnelles, mirent le pays dans la situation où il se trouve actuellement et ils ont à leur actif des crimes sans nom. Ce qui ne les empêche pas de continuer à provoquer des troubles. Ils commirent toutes sortes d'atrocités, ont organisé les massacres et les déportations. Les nourrissons furent brûlés au pétrole, les femmes et les jeunes filles violées devant leurs parents, les enfants arrachés à leurs mères éplorées, des centaines de milliers de malheureux furent dépouillés de leurs biens, meubles et immeubles et jetés comme des bêtes au désert dans des conditions effroyables. »

L'accusé lance ces terribles accusations contre le gouvernement qui était au pouvoir au moment des massacres.

Aux Etats-Unis.

Le bill anti communiste prévoit la peine de mort.

Les journaux américains donnent le texte intégral du bill contre les communistes soumis par le gouvernement au Parlement de Washington. Le projet est d'une telle rigueur qu'il a fait, parmi le public anglais, une vraie sensation. On dit que des prescriptions pénales d'une telle sévérité font supposer que les idées communistes ont déjà gagné beaucoup de terrain aux Etats-Unis.

Quiconque participe à une révolte armée qui fait des victimes encourt la peine capitale. Toute propagande communiste est punie d'une privation de la liberté qui va parfois jusqu'à vingt ans. Les étrangers naturalisés perdent la bourgeoisie, même s'ils l'ont été dès leur enfance.

Presque un tiers du texte du bill est consacré à la littérature communiste. Des offices de contrôle sont institués. L'administration postale se charge d'une part de la responsabilité pour la suppression de cette littérature. Des primes sont fixées pour la découverte de complots et de foyers de propagande.

Les Yougoslaves acceptent le projet des Alliés.

Le gouvernement yougoslave a résolu d'accepter l'ultimatum des Alliés dans la question de Fiume et de l'Adriatique.

Russie.

Les assassins du tsar ont été exécutés.

Le *Journal Communiste*, qui paraît à Chicago, reproduit une dépêche de Varsovie disant que les meurtriers du tsar, au nombre de quatorze, ont été mis à mort.

L'accusation portée contre eux concernait le meurtre commis contre la famille du tsar et le dépouillement des cadavres.

Koltchak en prison ?

Un radiotélégramme de Moscou au « *Berliner Lokai Anzeiger* » annonce que Koltchak et plusieurs de ses ministres ont été conduits dans les prisons d'Irkoutk.

Les bolchévistes ont capturé sept wagons contenant des lingots d'argent.

Attentats contre les trains en Italie.

Le *Corriere della Serra* apprend que plusieurs attentats contre les trains en circulation, sont signalés. A Massa Carrare, plusieurs coups de feu ont été tirés contre un train. Un autre attentat de ce genre a été signalé à Vérone.

A Florence, sur la ligne Ponta Sceve, un train a dû s'arrêter, ces actes de sabotage ayant été commis sur la ligne.

A Ronco-Scivia, dans les environs de Gênes, un coup de revolver a été tiré contre les mécaniciens.

L'extradition de Guillaume.

Le *New York Herald*, édition de Paris, annonce que la note du gouvernement hollandais refusant d'extrader l'ex-empereur a été discutée en conseil des ambassadeurs. La préparation d'une réponse, insistant de nouveau pour que l'ex-empereur soit livré, a été renvoyée à un comité d'experts légistes, attachés au ministère des affaires étrangères français.

L'*Evening Standard* dit que les milieux officiels de Londres émettent l'opinion qu'aucune pression économique ne sera exercée sur la Hollande pour l'amener à extrader l'ex-empereur. L'échange de notes continuera vraisemblablement jusqu'à ce que la Hollande soit forcée de répondre par un refus catégorique et non équivoque.

Alors la seule procédure laissée aux Alliés sera de juger Guillaume II par contumace.

CANTON DE FRIBOURG

Le nouveau préfet de Fribourg. — M. Adrien Mauroux, préfet de Romont, a été appelé par le Conseil d'Etat au poste de préfet de la Sarine à Fribourg.

M. Mauroux est originaire d'Autigny. Il a fait ses études à notre collège et à notre Université. Il a pris sa licence en droit. Il fut ensuite nommé préposé aux poursuites à Romont. Il succéda comme préfet de la Glâne, à M. Emile Savoy, actuellement conseiller d'Etat qui était allé occuper le poste de préfet de Balle.

GRUYÈRE

M. Cailler, conseiller national. — Dans sa séance de jeudi dernier, le Grand Conseil a voté la naturalisation fribourgeoise en faveur de M. Alexandre Cailler, conseiller national, à Broc.

M. Cailler est depuis longtemps fribourgeois de cœur et il est très attaché à notre canton, dont il aime le caractère et le patriotisme. Il est devenu fribourgeois par l'hommage rendu à cet éminent magistrat par la Commune de Broc qui lui a voté la bourgeoisie d'honneur. Nous sommes heureux que des liens officiels nous rattachent davantage encore notre représentant aux Chambres fédérales, et nous lui en adressons de chaleureuses félicitations.

Accident mortel. — L'autre jour, à Sorens, le jeune fils de M. Gay, maréchal au Gériquois, aidait son père à ferrer un cheval, lorsque ce dernier lança une rocade qui atteignit le jeune homme en pleine poitrine. La pauvre victime de ce triste accident étendit les bras et vint tomber dans les bras de son père.

M. le docteur Perronlez, appelé immédiatement, ne que constater le décès.

Cet accident jette la consternation dans la population de Sorens parmi laquelle le jeune Gay jouissait de la sympathie et de l'estime générales.

Nous jugeons nos condoléances aux nombreuses manifestations de sympathies que la famille a reçues à cette occasion.

Statistique paroissiale. — Le Bulletin paroissial de Balle annonce que, en 1919, le nombre des baptêmes dans la paroisse de Balle a été de 90, celui des décès de 56, et celui des mariages de 52.

Union ouvrière. — Nous rappelons la soirée familiale de l'Union ouvrière de la Gruyère, qui aura lieu à la grande salle de l'Hôtel de Ville, dimanche soir. Le but humanitaire de cette société engagera tous ceux qui veulent encourager les efforts vers le bien à se donner rendez-vous à cette soirée. Les lots y seront beaux et nombreux.

Représentations. — Bientôt le Carême obligera le public à se passer de récréation. Mais, du moins, avant cette période de repos, les occasions de se récréer sagement ne manquent pas.

Dimanche, la *Lyre*, de Broc, donnera, en matinée et en soirée, à l'Hôtel de Ville de Broc, un concert qui donnera satisfaction aux amateurs les plus difficiles. Ce concert sera agrémenté de deux pièces théâtrales préparées et étudiées avec toute la conscience habituelle et dont le public pourra apprécier tout le charme.

Cette vaillante société a de grandes dépenses en perspectives; elle veut les couvrir en travaillant; il est du devoir de la population de la soutenir dans ses efforts persévérants et dans sa courageuse manifestation de vie et de travail.

— Samedi soir, à l'Hôtel de Ville de Balle, le Foo ball-Club Balle donnera une représentation composée de deux comédies des plus hilarantes : *Je rentre ma femme*, et *Par un jour de pluie*. Des productions d'un excellent orchestre, des productions vocales et des tableaux sportifs rehausseront la valeur de cette manifestation de l'activité de notre jeune société de football.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le prix de la vie augmente encore. — On entend dire parfois que le coût de la vie suisse. D'après le rapport mensuel de l'Union suisse des sociétés de consommation, c'est le contraire qui est vrai. Le coût de la vie dans les villes a augmenté de nouveau pendant le mois de décembre dernier. L'indice moyen des prix a passé de 2540

Deuxième fe

FEUILLETON DE «

La Faute

M. MAR

Mme Harel parut très amusé.
« La sensibilité n'a rien d'affaire, chère petite, elle comprends absolument de rayer de ton dictionnaire ce gros mot de mémoire ce gros mot de tres encore auxquels tu qu'un sens fantaisiste...
— Et cependant, papa il y a un autre mot dont tu la signification...
« Et lequel ? Décidément t'énerver aux affaires et précieux auxiliaire...
— Qu'est ce, au juste ?
Le banquier regarda et Mme Harel témoigna par un geste éloquent.
« Un concordat est accordé survenu entre

Soirée

l'Union

dans la grande La Soirée-Loto sera membres actifs et passifs Invitation cordiale.

Banque de

Capital : Fr.

Nous payons

pour dépôts à

Titres nom

déposant.

Comptes-c

Comptes-c

mois.

Vente

HOTEL DES

met en vente ses in 1461, 1460 du R comprenant : Hôt café-restaurant, g meubles, dont l'hé proximité des gar breuse clientèle etc
La vente a l offres doivent être medi 31 janvier Glasson, direct de qui les intéress ditions.

FEUILLETON DE « LA GRUYÈRE »

La Faute du Père

PAR M. MARYAN

Mme Harel parut choquée, et M. Haags très amusé.

« La sensibilité n'a rien à voir avec les affaires, chère petite folle. Comme tu n'y comprends absolument rien, tu feras bien de rayer de ton dictionnaire et même de ta mémoire ce gros mot de *krack*, et bien d'autres encore auxquels tu ne saurais attacher qu'un sens fantaisiste... »

— Et cependant, papa, dit Lia, hésitante, il y a un autre mot dont je voudrais connaître la signification...

M. Haags se mit à rire.
« Et lequel ? Décidément, Lia, tu vas t'intéresser aux affaires et devenir pour moi un précieux auxiliaire... »

— Qu'est ce, au juste, qu'un concordat ?
Le banquier regarda sa fille avec surprise, et Mme Harel témoigna sa désapprobation par un geste éloquent.

« Un concordat est une convention, un accord survenu entre un banquier ou une

société industrielle et ses créanciers, en vue d'éviter une déclaration de faillite.

— C'est-à-dire quand ce banquier ne peut pas tout payer ?

— Justement ; il offre tant pour cent, et si les créanciers acceptent, ils lui donnent une décharge de tout. »

Lia, qui était pâle, devint plus blanche encore.

« Et ce concordat signé, tout est fini, les créanciers n'ont plus rien à réclamer ? »

— S'ils ont accepté telles ou telles conditions, c'est qu'ils n'en espéraient pas de meilleures.

— Mais suppose (la voix de la jeune fille devenait faible et haletante), suppose que le banquier répare plus tard ses désastres et fasse une grande fortune... Ne paiera-t-il pas ses créanciers ?... »

Si de telles questions avaient tout d'abord surpris M. Haags, le ton de sa fille le fit tout à coup tressaillir. Son front se plissa, sa lèvre trembla de colère, et, après un instant de silence, il répondit sèchement :

« Il ne doit rien, même en ce cas, à des créanciers qui ont renoncé une fois pour toutes à faire valoir leurs droits... »

— Oh ! père... »

Il y avait dans ce mot tant de douloureuse surprise, tant de secrète indignation, que M. Haags comprit qu'elle avait entendu parler de son passé. Non pas qu'il en rougît, de ce passé. Il s'était fait une conscience à

la mesure rigoureuse de la loi, et considérait sa conduite comme correcte. Cependant il désirait ensevelir ces vieilles histoires, comme on désire cacher un revers ou une erreur professionnelle, et il se demanda, non sans irritation, comment sa fille avait pu découvrir ce qui était oublié depuis tant d'années.

« En voilà assez sur ce sujet, Lia, » dit-il, mordant sa lèvre et contenant sa colère. « Il sied mal aux femmes, et surtout aux jeunes filles, de s'occuper de questions de ce genre... »

Un silence pénible régna pendant le reste du repas, les remarques banales que risqua de temps à autre Mme Harel demeurant sans écho. M. Haags se leva dès que le café fut servi, et, prétextant un travail pressé, il appuya légèrement ses lèvres sur le front de Lia, soudain glacé.

Quand il fut sorti, la jeune fille, sentant elle aussi, un impérieux besoin de solitude, se dirigea vers une galerie vitrée, remplie de plantes rares et coûteuses, qui s'ouvrait sur la place. Là, debout, immobile, les yeux vaguement fixés sur les pelouses et les arbres imparfaitement éclairés, elle s'abandonna à une sensation de douleur que chaque minute rendait plus aiguë.

L'histoire de Mlle Leslay était-elle vraie ou fautive ? Lia n'en savait rien ; mais ce qu'elle savait, c'est que, dans un cas semblable, son père, devenu riche, eût refusé de

payer ses créanciers d'autrefois...

Le voile était tombé, l'illusion avait disparu, l'idole avait laissé voir ses pieds d'argile, et Lia savait maintenant que ce sentiment d'honneur qui l'animait, que cette délicatesse, qui chez elle tenait de l'instinct autant que des principes, n'avait point d'écho dans l'âme de son père...

Mais alors, s'il pensait ainsi, il avait pu mettre ses théories en pratique, — il avait pu refuser de solder d'anciennes dettes, parce que la loi ne l'obligeait point à les payer, il avait pu s'enrichir de la ruine des autres, élever sa fortune sur des effondrements poursuivis et amenés par de ténébreuses intrigues ?

Lia connut à cette heure là deux des plus épouvantables tourments qui puissent accabler une âme honnête : douter de la légitimité de ce que l'on possède, et douter de la probité de ce qu'on aime !

Son cœur était en proie à une véritable agonie, et sa tête était en feu. Il lui semblait parfois que les arbres de la place tourbillonnaient devant elle, que la lumière des réverbères devenait tout à coup intense, éblouissante, impossible à soutenir... Le roulement des voitures martelait son cerveau, et elle était en proie à des étourdissements tels qu'elle dut se tenir au tronc rugueux d'un palmier pour ne pas tomber.

(A suivre.)

Dimanche 1^{er} février, à 8 1/2 heures

Soirée familière

Loto

organisée par

l'Union ouvrière de la Gruyère

dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle.

La Soirée-Loto sera suivie d'une partie récréative réservée aux membres actifs et passifs de la Société.

Invitation cordiale. Le Comité.

Banque Populaire de la Gruyère BULLE

(Fondée en 1853)

Capital : Fr. 1.000.000. Réserves : Fr. 410.000

Nous payons actuellement un intérêt de

5 1/2 % l'an

pour dépôts à terme de 1 à 5 ans.

Titres nominatifs ou au porteur, au gré du déposant.

Comptes-courants à vue. — Dépôts d'épargne.

Comptes-courants avec dénonciation de 1-3-6 mois.

LA DIRECTION

Vente d'Hôtel.

La S. A.

HOTEL DES ALPES-TERMINUS-GARE à Bulle

met en vente ses immeubles désignés sous les articles 1711 b, 1461, 1460 du Registre foncier de la commune de Bulle comprenant : Hôtel avec 30 chambres meublées (40 lits), café-restaurant, grande salle, entrepôt avec caves. Ces immeubles, dont l'hôtel de construction récente, sont situés à proximité des gares, ils jouissent d'une ancienne et nombreuse clientèle et d'une bonne renommée.

La vente a lieu par voie de soumission et les offres doivent être déposées, sous pli cacheté, jusqu'au samedi 31 janvier, à 4 heures, auprès de M. Jules Glasson, directeur, administrateur de la Société, auprès de qui les intéressés peuvent prendre connaissance des conditions.

Bois de pâte.

On demande à acheter 800 stères de bois, 1^{er} choix, longueur 1 m, diamètre minimum, 10 cm. Spécialement épicéa. Faire offres avec prix à la Fabrique d'objets en bois, Paul Borel, à St. Blaise.

Vente de bois par soumission.

Le soussigné offre à vendre par voie de soumission, en deux lots : 68 m² de billons et 17 m² de carrons, le tout en dépôt le long de la route allant de Le Pâquier à Montbarry.

Prendre connaissance des conditions et remettre les soumissions avec indication du prix par m³, pour le 3 février, à 7 1/2 heures du soir.

Gruyères, le 26 janvier 1920.
E. Rime, forestier chef.

Vente de bois de feu

La commune de Lessoc offre à vendre par voie de soumission environ 80 stères de beaux bois de sapin et quelques stères de foyard situés aux Plans Buth.

Les forestiers seront à la disposition des amateurs le lundi 2 février.

Prendre connaissance des conditions et déposer les soumissions jusqu'au lundi soir 2 février à 8 h. chez M. le Syndic.

Lessoc, le 20 janvier 1920.
Par ordre : Le Secrétaire.

Mises publiques.

Il sera exposé à vendre en mises publiques, le mardi 10 février prochain, dès les 2 1/2 heures après midi, au local des séances de la Justice de paix, à La Roche, les articles 720 et 721 b du registre foncier de La Roche, soit emplacement de scierie.

Les conditions sont déposées au Bureau d'Alex. Andrey, notaire, à Bulle.

On demande un bon scieur connaissant la multiple, ainsi qu'un bon cylindreur.

S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P. 183 B.

Ch. DEMIERRE

Médecin-Dentiste

BULLE

de retour.

Grande Salle de l'Hôtel de Ville, Bulle

Samedi 31 janvier 1919

Bureau 8 1/2 heures. Rideau 9 heures précises.

Représentation théâtrale

donnée par le

FOOTBALL-CLUB BULLE

avec le gracieux concours de quelques demoiselles.

— PROGRAMME —

1. 4. 7. Orchestre.
2. Je renie ma femme, comédie en 1 acte.
3. 8. Productions vocales.
5. Par un jour de pluie, comédie en 1 acte.
8. Tableaux sportifs.

Consulter le programme ! Consulter le programme !

On peut se procurer, dès mercredi, des cartes de places réservées au Café de l'Hôtel de Ville.

Prix des places : Réservées, fr. 2.— ; Premières, fr. 1.50 ; Secondes, 1 fr.

A. Spozio & C^{ie}, Bulle

rue de la Slonge.

Spécialité de

Planchers en Savonnière.

Fabrication de Planches en Savonnière et Liège transportables. Imitation marbre et pierre incombustible incombustibles. — Fabrication de Planelles simili-tuf. — Revêtement pour escalier et façades, simili-pierre naturelle ou colorée à volonté (système Malnaçti).

Travaux en ciment et tous genres soignés et garantis.

Les travaux en pierres factices sont exécutés par la maison.

Devis et croquis sur demande.

Prix sans concurrence.

Ciment en comprimé visible à l'atelier.

Crédit Gruyérien à BULLE

Capital et réserves : Fr. 1,100,000.—.

Nous recevons dès ce jour des dépôts d'espèces pour le terme de 1 à 5 ans, au taux de

5 1/2 %

La Direction.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Emission de Bons de caisse 5 1/2 % à trois et cinq ans des Chemins de fer fédéraux.

En vertu de l'arrêté fédéral du 12 décembre 1919, les Chemins de fer fédéraux sont autorisés à émettre des bons de caisse pour couvrir leur dette flottante.

Ces bons de caisse seront créés à 3 et 5 ans et émis aux conditions suivantes :

- Intérêt :** 5 1/2 % l'an ; coupons semestriels aux 1^{er} février et 1^{er} août ; la 1^{re} échéance au 1^{er} août 1920.
- Remboursement :** Ces bons de caisse sont remboursables au pair le 1^{er} février 1923 ou le 1^{er} février 1925, au choix du souscripteur, et créés en
- Coupages de 100 fr., 500 fr., 1000 fr., 5000 fr. et 10000 fr. de capital nominal.**
- Domiciles de paiement pour les coupons et le capital :** Les coupons et les titres remboursables sont payables sans frais à la Caisse principale et aux Caisses d'arrondissement des Chemins de fer fédéraux, à tous les guichets de la Banque Nationale Suisse, ainsi qu'aux Caisses des principales banques suisses.
- Certificats nominatifs :** Ces bons de caisse sont au porteur ; la Direction générale des Chemins de fer fédéraux s'engage à les recevoir en dépôt dans ses caisses et à délivrer en échange, sans frais, des certificats nominatifs. Toutefois, ces dépôts ne pourront être inférieurs à fr. 1000 de capital nominal.
- Prix de vente :** Le prix de vente est fixé à :
 - 99 % pour les bons de caisse à trois ans, soit remboursables le 1^{er} février 1923, et
 - 98 % pour les bons de caisse à cinq ans, soit remboursables le 1^{er} février 1925
 avec décompte d'intérêts au 1^{er} février 1920.
- Rendement :** 5 7/8 % pour les bons de caisse à trois ans et 6 % pour les bons de caisse à cinq ans.
- Domiciles de vente :** Tous les guichets de la Banque Nationale Suisse et toutes les banques et maisons de banque suisses.
- Bulletin de souscription :** Le bulletin de souscription ci-dessous peut être utilisé pour les deux catégories de bons de caisse ; il doit être détaché et remis à la banque chez laquelle la souscription est faite. Les demandes seront servies au fur et à mesure de leur rentrée.

Berne, le 17 janvier 1920

Département fédéral des finances :
J. MUSY

Bulletin de souscription : Les demandes seront servies au fur et à mesure de leur rentrée.

Pour une petite dépense, une grosse économie.

Les tissus sont très chers, le **Nettoyage chimique** est bon marché. Sans les déformer, sans en altérer les couleurs, il vous rend comme neufs tous les vêtements défraîchis, les tapis ou tentures, qu'ils soient de laine, de soie ou de coton. Profitez de ce précieux avantage qui vous fait réaliser une sérieuse économie. Teintures en toutes nuances. Spécialité de noirs pour deuil. Adressez vous à la **Grande teinturerie de MORAT et LYONNAISE de Lausanne**, ou à leurs représentants, à BULLE : Mme Waldmeyer, nouveautés. — BROU : M. Simon Comba, tailleur. — PRINGY : Mme Jeanne Daffon. — HAUTEVILLE : Mme Th. Zapf, boulangerie. — VAULRUZ : M. Maurice Grivet, négt. Châtel St. Denis : L. Lambert.



Quiconque est atteint
d'insomnie
se sent abattu dès le matin. Le

„**NERVOSAN**“ remède diététique fortifiant, recommandé par les médecins, est, dans ces cas, d'une réelle efficacité. Des milliers de personnes souffrant de névralgies, de neurasthénie, d'agitation, de maux de tête nerveux ainsi que de faiblesse nerveuse, remercient le **NERVOSAN** agissant directement sur le sang et les nerfs, et qui leur a redonné le souffle de vie et la force. Le meilleur remède pour fortifier tout le système nerveux. Prix : Fr. 3.50 et Fr. 5. — dans toutes les pharmacies.

Grand arrivage de juments bretonnes.

Avis aux propriétaires de chevaux.

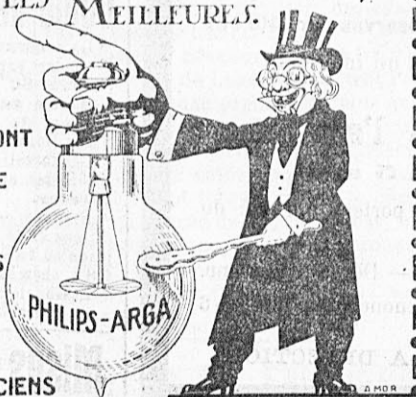
Le soussigné sera, dès mardi 27 courant, aux écuries de la Fleur de Lys à ROMONT, avec un convoi de bonnes juments de trait et à deux mains.

Vente. Echange.
Constant LÉVY.

Facilités de paiement.

LES LAMPES PHILIPS sont les MEILLEURES.

ELLES SONT
EN VENTE
AUPRÈS DES
SERVICES
ELECTRIQUES
ET
ELECTRICIENS



Représentant général et exclusif pour la Suisse romande et italienne
S.A. AMPÈRE, Lausanne.
VENTE EN GROS EXCLUSIVEMENT

Cabinet dentaire H. DOUSSE Chirurg. - dentiste

BULLE, Avenue de la Gare Téléphone 42
Châtel-St-Denis, Avenue de la Gare, chaque lundi.

EAU-DE-VIE
de fruits, 20 degrés, à fr. 2.80 le litre, envoi depuis 5 litres contre remboursement
W. Ruegger, distillerie Hergswil (Nidwald).



On demande
bon domestique
sachant traire et ayant l'habitude des chevaux.
S'adresser à Jules SUDAN, Broc Fabrique.

Attention !
Cannage de chaises.
RITTNER Louis,
La Tour.
Se rend à domicile sur simple carte.

Foin.

A vendre 4 à 5000 pieds de foin et regain lère qualité à consommer sur place dans grange isolée et n'ayant pas été contaminée. Emplacement pour 15 têtes de bétail.
S'adresser à Jules Sudan, Broc Fabrique.

A VENDRE

1 table pliante pour tailleur ;
1 forte machine à coudre pour tailleur ;
1 table et 4 chaises genre Chalet ;
1 bascule force 100 kg. avec poids ;
1 lit complet, en fer, pliant, à une place.
S'adresser à M. P. Praud, Bulle.

Mises de fleuries.

La Société de laiterie de Lessoc met en location la première fleurie de sa belle gîte du Vuçy.
La mise aura lieu le mardi 3 février, à l'Auberge communale, dès 1 heure de l'après-midi.
Le Secrétaire.

Bâtiment à vendre d'occasion à Bulle

soit le N° 144 de la rue du Moléson, comprenant 3 logements bien exposés au soleil.
Prix très favorable.
S'adresser à Jean FRIOD, Bulle.

Sacs

vend et achète continuellement.
A. E. Zihler
Fab. Sacs, Berne.
On achèterait d'occasion une chaudière de 250 litres.
S'adresser sous P. 162 B. à Publicitas S. A., Bulle.

AVIS

aux militaires.
On trouve de jolis Chevalets ou cadres à poser ou suspendre, pour les médailles de mobilisation offertes par les bataillons chez

Léopold DELABAYS
Horlogerie-Bijouterie
BULLE

Fabrique de meubles SUMEREAU

rue du Moléson, Bulle
A vendre chaises
4 modèles différents ; prix de fabrication.

PAILLE

chez Eug. CROTTI, Bulle.
Pommes de table
Reinettes spécial à 32
Pommes extra à 28
Meyer Müller, Niederbipp. Téléph. 21.

A. Spozio & Cie Bulle

demandent un bon ouvrier cimenteur.
Travail garanti toute l'année.

au 1^{er} décembre, à 2604 fr. cembre. L'augmentation est de 2,58 %. Seules les céréales en baisse et les œufs ont le même prix, tandis que les marchandises de première nécessité à établir l'index sont

Le prix du beurre étranger. Grâce aux circonstances favorables du change, il est l'Office fédéral de l'alimentation au public à partir du le beurre étranger 50 cent le marché par kilo.

Un gros danger vous guette, si vous n'avez pas préservé de la grippe et de ses complications, par le Gaba. Exigez le Gaba en 1 fr. 75.

Cinéma Lu

Dimanche 1^{er} février 1920
Matinée 3 h. Soirée 8 h.
Séance extraordinaire
Eclair revue.

Fin du charro

drame en 2 parties.
Suzanne Grandais dans
Le tablier blanc
Superbe comédie dramatique en 4 parties.
Ham plongeur
Fou rire.

On demande

pour cet été un garde-génisses pour 40 bêtes, ainsi qu'un domestique de campagne.
S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous chiffres P 252 B.

ESTIVAGE

Qui prendrait en estive la montagne deux gentils d'un an.
S'adresser à Gabriel Michaux, Chavannes-sur-Morrens.

A vendre en France

dans le pays de Gex, à 20 kilomètres de Genève

trois propriétés agricoles

spéciales pour élevage et production du lait. Contenance 45, 27 hectares. Pâturages de 1^{er} et 2^{es} catégories. Proximité de mageries à proximité. Lait en fromagerie 0.90 et 1 fr. le litre.
Prix 1500 à 2000 fr. l'hectare.
argent suisse. Affaires excellentes, à enlever de suite.
S'adr. à M. Michaux, Directeur de l'Avenir Régional, Bellegarde (Ain, France)

Une propriété

de 10 poses est à louer ou à vendre en sous-location, foin et de première qualité.

Adressez les offres jusqu'au 1^{er} février, à M. Sonney Jorion, à Villars d'Avey.

La Cumin de Holl

remède bien connu contre les troubles digestifs et d'autres animaux, vend et remboursé à fr. 2.50
Konrad Voegeli z. c. L. Thal (St Gall).

Avis aux amateurs de chevaux.

Un nouveau convoi est annoncé et sera mis en vente dès **mardi matin 27 janvier, dans nos écuries, 19, Avenue de Rome, Fribourg.**
Notre honorable clientèle y trouvera de



bonnes juments normandes

de tout premier choix.

Les fils d'Ed. Lob.

Notre Vente annuelle

de

BLANC

a lieu des

LUNDI 2 FÉVRIER et jours suivants

LINGERIE

Linges de toilette — TOILES — Linges de cuisine
Nappage — DRAPS DE LITS — Serviettes

RIDEAUX

TROUSSEAUX

Prix nets - Vente au comptant - Prix nets

Catalogue franco sur demande

BONNARD & C^{IE}

LAUSANNE

La grande valeur

de l'Arome Maggi le rend profitable dans toute cuisine, pour améliorer et allonger les potages, sauces et bouillons fades. Il donne aux soupes une saveur appétissante, même sans viande, et aide à l'économie. L'arome Maggi est sans rival pour la finesse de goût et le rendement. Demander toujours expressément l'Arome Maggi.

Grande Salle de l'Hôtel de Ville, BROC
Dimanche 1^{er} février.

Bureau 2 h. 1/2 et 7 h. 1/2

Rideau 3 h. et 8 h.

Concert-Représentation

organisé par la

„LYRE“ Société de Musique

avec le gracieux concours de la Société dramatique.

Direction M. R. GREMION

Programme varié.

Prix des places : Réservées 2 fr. Premières 1.50 fr. ; Secondes 1 fr.

Bois à vendre.

1) Un certain nombre de billons de dalle ;
2) Un certain nombre de billons de pin Weymouth préparés dans la forêt de Bouleyres.

Pour montrer les bois le forestier se trouvera samedi après midi à 1 1/2 h. à la pépinière du Conde.

Remettre les offres au soussigné jusqu'au 31 janvier à 7 h.

Inspecteur des forêts
du 3^e arrondissement.

BANQUE POPULAIRE DE La GRUYÈRE à BULLE

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **dimanche 8 février 1920**, à 10 1/2 h du matin, Hôtel des Alpes Terminus, à Bulle.

TRACTANDA :

1. Rapport sur l'exercice 1919. Comptes des Profits et Pertes et Bilan.
2. Rapport des Commissaires-vérificateurs ;
3. Ratification des comptes et décharge à l'Administration ;
4. Fixation du dividende ;
5. Nomination de trois administrateurs ;
6. Nomination de trois vérificateurs des Comptes de 1920 ;
7. Imprévus.

Les actions doivent être déposées à notre Caisse jusqu'au **7 février à midi** contre récépissé qui servira de carte d'entrée à l'assemblée. Le rapport des vérificateurs des comptes, le Bilan et le compte de Profits et Pertes seront déposés dès le 31 janvier au local de la Banque où les actionnaires pourront en prendre connaissance.

Bulle, le 17 janvier 1920.

Le Président du Conseil d'administration :

Alex Andrey, notaire.

VINS

du pays et étrangers, aux plus bas prix.

MALAGA 1^{re} qualité, à 3 fr.

MALAGA au Quinquina.

Champagne - Liqueurs.

François Droux, Bulle.

Service des Eaux de Broc. Mise en soumission.

La Commune de Broc met au concours, par voie de soumission, la livraison et la pose de :

A. L'appareillage

1. dans l'ancienne chambre d'eau aux Marches ;
2. dans les nouvelles chambres de jaugeage aux Marches ;
3. dans l'ancien réservoir de Clos Tena ;
4. dans le nouveau réservoir de Clos Tena (1000 m³).

B. Les conduites en fonte et en ciment

1. entre les chambres d'eau et le pompage des Marches ;
2. entre l'ancien réservoir et le nouveau réservoir Clos Tena ;
3. entre l'ancien réservoir et la conduite pour les bassins.

Plans, cahier des charges et feuilles de soumission sont déposés chez M. Boschung, préposé aux Eaux, où les intéressés peuvent en prendre connaissance. Les offres doivent être adressées sous pli cacheté et portant la mention : « Appareillages et Conduites », à M. Boschung, jusqu'au 11 février 1920.

Berne, le 20 janvier 1920.

La direction des travaux :

RYSER, Ingénieur.

Vente de pâturages et de forêts aux enchères publiques.

Samedi 7 février prochain, dès deux heures de l'après-midi, à l'**Hôtel du Sauvage à Semsales**, il sera procédé à la vente par lots des pâturages et forêts ci-après, appartenant à la **Commune de Semsales** :

1. **La Grande Cythard**, pâturage de 54 poses, du port de 35 génisses, 1500 m³ de bois ;
2. **La Petite Cythard**, pâturage de 74 poses, du port de 35 génisses, 1000 m³ de bois ;
3. **La Joux Noire**, 3 forêts de la contenance totale de 200 poses, 18.000 m³ de bois, divisées en trois lots.

Pâturages non pierreux, sans danger, abrités, situés au levant à 1000 m. d'altitude, bonne herbe, eau assurée, spacieux chalets en bon état.

La plus grande partie des bois est à abattre immédiatement.

Exploitation facile dans la vallée de la Trême.

Les forestiers communaux seront à la disposition des amateurs pour visiter les forêts et pâturages, les 4, 5 et 6 février.

Pour tous renseignements et conditions, s'adresser au soussigné.

Châtel-St-Denis, le 26 janvier 1920.

Chaperon, huissier.